

**Remplacée par une version plus récente**



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

**UIT-T**

SECTEUR DE LA NORMALISATION  
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS  
DE L'UIT

**Corrigendum 1  
X.680**

(11/95)

**RÉSEAUX DE COMMUNICATION DE DONNÉES ET  
COMMUNICATION ENTRE SYSTÈMES OUVERTS**

**RÉSEAUTAGE OSI ET ASPECTS DES  
SYSTÈMES – NOTATION DE SYNTAXE  
ABSTRAITE NUMÉRO UN (ASN.1)**

---

**TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION –  
NOTATION DE SYNTAXE ABSTRAITE  
NUMÉRO 1: SPÉCIFICATION DE  
LA NOTATION DE BASE**

**CORRIGENDUM TECHNIQUE 1**

**Corrigendum 1 à la  
Recommandation UIT-T X.680**  
Remplacée par une version plus récente

(Antérieurement «Recommandation du CCITT»)

---

# Remplacée par une version plus récente

## AVANT-PROPOS

L'UIT (Union internationale des télécommunications) est une institution spécialisée des Nations Unies dans le domaine des télécommunications. L'UIT-T (Secteur de la normalisation des télécommunications) est un organe permanent de l'UIT. Au sein de l'UIT-T, qui est l'entité qui établit les normes mondiales (Recommandations) sur les télécommunications, participent quelque 179 pays membres, 84 exploitations de télécommunications reconnues, 145 organisations scientifiques et industrielles et 38 organisations internationales.

L'approbation des Recommandations par les membres de l'UIT-T s'effectue selon la procédure définie dans la Résolution n° 1 de la Conférence mondiale de normalisation des télécommunications (CMNT) (Helsinki, 1993). De plus, la CMNT, qui se réunit tous les quatre ans, approuve les Recommandations qui lui sont soumises et établit le programme d'études pour la période suivante.

Dans certains secteurs de la technologie de l'information qui correspondent à la sphère de compétence de l'UIT-T, les normes nécessaires se préparent en collaboration avec l'ISO et la CEI. Le texte de la Recommandation X.680, corrigendum 1, de l'UIT-T a été approuvé le 21 novembre 1995. Son texte est publié, sous forme identique, comme Norme internationale ISO/CEI 8824-1.

---

## NOTE

Dans la présente Recommandation, l'expression «Administration» est utilisée pour désigner de façon abrégée aussi bien une administration de télécommunications qu'une exploitation reconnue.

© UIT 1996

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'UIT.

# Remplacée par une version plus récente

RECOMMANDATIONS UIT-T DE LA SÉRIE X

## RÉSEAUX DE COMMUNICATION DE DONNÉES ET COMMUNICATION ENTRE SYSTÈMES OUVERTS

(Février 1994)

### ORGANISATION DES RECOMMANDATIONS DE LA SÉRIE X

Domaine	Recommandations
<b>RÉSEAUX PUBLICS POUR DONNÉES</b>	
Services et services complémentaires	X.1-X.19
Interfaces	X.20-X.49
Transmission, signalisation et commutation	X.50-X.89
Aspects réseau	X.90-X.149
Maintenance	X.150-X.179
Dispositions administratives	X.180-X.199
<b>INTERCONNEXION DES SYSTÈMES OUVERTS</b>	
Modèle et notation	X.200-X.209
Définition des services	X.210-X.219
Spécifications des protocoles en mode connexion	X.220-X.229
Spécifications des protocoles en mode sans connexion	X.230-X.239
Formulaires PICS	X.240-X.259
Identification des protocoles	X.260-X.269
Protocoles de sécurité	X.270-X.279
Objets gérés de couche	X.280-X.289
Test de conformité	X.290-X.299
<b>INTERFONCTIONNEMENT DES RÉSEAUX</b>	
Considérations générales	X.300-X.349
Systèmes mobiles de transmission de données	X.350-X.369
Gestion	X.370-X.399
<b>SYSTÈMES DE MESSAGERIE</b>	X.400-X.499
<b>ANNUAIRE</b>	X.500-X.599
<b>RÉSEAUTAGE OSI ET ASPECTS DES SYSTÈMES</b>	
Réseautage	X.600-X.649
Dénomination, adressage et enregistrement	X.650-X.679
Notation de syntaxe abstraite numéro un (ASN.1)	X.680-X.699
<b>GESTION OSI</b>	X.700-X.799
<b>SÉCURITÉ</b>	X.800-X.849
<b>APPLICATIONS OSI</b>	
Engagement, concomitance et rétablissement	X.850-X.859
Traitement des transactions	X.860-X.879
Opérations distantes	X.880-X.899
<b>TRAITEMENT OUVERT RÉPARTI</b>	X.900-X.999



# Remplacée par une version plus récente

## TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
1) Paragraphe G.2.6 de la Rec. X.680   ISO/CEI 8824-1 .....	1
2) Paragraphe 11 de la Rec. X.680/Amd.1   ISO/CEI 8824-1/Amd.1 .....	1
3) Paragraphe 12 de la Rec. X.680/Amd.1   ISO/CEI 8824-1/Amd.1 .....	1
4) Paragraphe 12 de la Rec. X.680/Amd.1   ISO/CEI 8824-1/Amd.1 .....	2

# Remplacée par une version plus récente

## Résumé

Le présent corrigendum technique à la Rec. UIT-T X.680 | ISO/CEI 8824-1 décrit à travers un exemple comment, en utilisant la notation de sous-type, il est possible de restreindre les types ASN.1 BMPString ou UniversalString de manière à en exclure toutes les fonctions de contrôle. Ce texte s'appuie sur les dispositions du Relevé d'erreur 8824-1/031. Il apporte également des corrections rédactionnelles se rapportant à la notation de composantes "COMPONENT OF" par rapport à la Rec. X.680/Amd.1 | ISO/CEI 8824-1/Amd.1.

NORME INTERNATIONALE

RECOMMANDATION UIT-T

**TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION –  
NOTATION DE SYNTAXE ABSTRAITE NUMÉRO 1:  
SPÉCIFICATION DE LA NOTATION DE BASE**

**CORRIGENDUM TECHNIQUE 1**

**1) Paragraphe G.2.6 de la Rec. X.680 | ISO/CEI 8824-1**

*Insérer le nouveau paragraphe G.2.6 suivant:*

**G.2.6** Il est possible d'appliquer une restriction à une chaîne de caractères universelle **UniversalString** ou multilingue **BMPString** au moyen de la notation de sous-type suivante:

**VanillaBMPString ::= BMPString(FROM (ALL EXCEPT ({0,0,0,0}..{0,0,0,31} | {0,0,0,128}..{0,0,0,159})))**

ou, de manière équivalente:

**C0 ::= BMPString (FROM ( {0,0,0,0} .. {0,0,0,31} )) -- fonctions de contrôle C0**

**C1 ::= BMPString (FROM ( {0,0,0,128} .. {0,0,0,159} )) -- fonctions de contrôle C1**

**VanillaBMPString ::= BMPString (FROM (ALL EXCEPT (C0 | C1)))**

**2) Paragraphe 11 de la Rec. X.680/Amd.1 | ISO/CEI 8824-1/Amd.1**

*Changer*

*{Remplacer la **première phrase** du paragraphe 22.4 par ce qui suit:}*

Le type indiqué dans la notation "COMPONENTS OF Type" sera un type séquence ne contenant pas lui-même de marqueur d'extension, mais qui pourra comporter des composantes avec un tel marqueur.

*en*

*{Remplacer la **première phrase** du paragraphe 22.4 par ce qui suit:}*

Le type indiqué dans la notation "COMPONENTS OF Type" sera un type séquence. Si ce type contient un marqueur d'extension, celui-ci ne sera pas visible depuis la notation de composante. Le type sera donc traité pour les besoins de la notation "COMPONENTS OF TYPE" comme s'il était défini sans marqueur d'extension.

**3) Paragraphe 12 de la Rec. X.680/Amd.1 | ISO/CEI 8824-1/Amd.1**

*Changer*

*{Remplacer la **première phrase** du paragraphe 24.2 par ce qui suit:}*

Si le type figurant dans une notation "COMPONENTS OF Type" comporte un marqueur d'extension, celui-ci ne sera pas visible depuis la notation de composante. Aux fins de la notation "COMPONENTS OF TYPE", le type y figurant sera donc traité comme s'il ne comportait pas de marqueur d'extension.

*en*

*{Remplacer la **première phrase** du paragraphe 24.2 par ce qui suit:}*

Le "Type" de la quatrième forme de composante "ComponentType" (voir 22.1) sera un type ensemble. Si le type figurant dans la notation "COMPONENTS OF TYPE" comporte un marqueur d'extension, celui-ci ne sera pas visible depuis la notation de composante. Aux fins de la notation "COMPONENTS OF Type" le type y figurant sera donc traité comme s'il ne comportait pas de marqueur d'extension.

**4) Paragraphe 12 de la Rec. X.680/Amd.1 | ISO/CEI 8824-1/Amd.1**

*Changer*

*{Modifier le paragraphe 24.4, pour avoir:}*

**24.4** Les paragraphes 22.2, 22.2 *bis* ainsi que 22.6 à 22.10, s'appliquent également aux types ensemble.

*en*

*{Modifier le paragraphe 24.4, pour avoir:}*

**24.4** Les paragraphes 22.2, 22.3, 22.4 *bis* ainsi que 22.6 à 22.10, s'appliquent également aux types ensemble.